



Communiqué

EMBARGO : 17 février 2015 à 7h (HE)

DON D'ORGANES AU QUÉBEC en 2014

Baisse du nombre de donneurs d'organes décédés et légère augmentation de la liste d'attente pour une transplantation

Montréal, le 17 février 2015 – En 2014, le Québec a enregistré une diminution du nombre de donneurs décédés avec 154 donneurs par rapport à 165 en 2013, la meilleure année de Transplant Québec. Pour une seconde fois en 10 ans, le Québec se classe deuxième derrière l'Ontario avec un taux de 18,8 donneurs décédés par million d'habitants. En 2014, 458 personnes ont bénéficié d'une transplantation grâce à la générosité des 154 donneurs décédés au Québec et de leur famille. La liste d'attente au 31 décembre 2014 comptait 1 073 personnes (26 personnes de plus qu'en 2013). On rapporte au cours de la même année 39 décès de personnes en attente (38 en 2013), tout décès étant toujours un de trop.

Investir en don d'organes est rentable pour la société

Les résultats de l'activité en don d'organes obtenus en 2014 comme en 2013 témoignent de la constance, depuis plus de cinq ans, des interventions et des initiatives de Transplant Québec, en collaboration avec les hôpitaux, en vue de diminuer les délais pour la transplantation. Cependant, soutient Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec, les fondations pour l'établissement d'une véritable culture du don d'organes sont fragiles. La consolidation du système de don d'organes et de transplantation dans les hôpitaux **et** chez Transplant Québec doit être soutenue à un moment charnière dans le développement du don pour maintenir voire atteindre de meilleurs résultats, ce dont le Québec est capable, s'il s'en donne les moyens. Voir aussi le communiqué

[**Don d'organes : les avantages sont aussi économiques - Plus de 100 000 000 \\$ d'économies générées par les greffes de rein au Québec**](#)

« Avec un nombre plus élevé de donneurs qui répondent aux critères médicaux et légaux pour le don d'organes, meilleures sont les probabilités de trouver un donneur compatible plus rapidement, et ainsi diminuer les temps d'hospitalisation et le risque de décès. Investir en don d'organes, c'est bénéfique et c'est rentable. C'est toute notre société qui y gagne » a précisé Louis Beaulieu.

« La reconnaissance des bienfaits du don d'organes, l'affirmation d'une priorité sociale et une organisation solide des services hospitaliers **et** de Transplant Québec sont trois clés de la consolidation du système de don d'organes et de transplantation, ce que les performances de l'Espagne, de la France et des États-Unis ont démontré largement depuis plusieurs années. » a souligné M^e René Dussault, président du conseil d'administration de Transplant Québec.

Faits saillants 2014

- Le **protocole de don après décès cardiocirculatoire (DDC)** prend son élan au Québec, avec 19 DDC par rapport à 7 en 2010. Ces 19 donneurs ont permis la transplantation de 50 organes. Ce protocole, reconnu officiellement au Québec depuis 2010, peut permettre d'honorer les volontés d'une personne lorsque le don après un diagnostic de décès neurologique n'est pas possible.

- Le **temps d'attente pour un rein a aussi diminué significativement**, passant de 1 175 jours en moyenne en 2013 à 775 jours en 2014. Cette diminution s'explique par le fait qu'un nombre important de personnes, qui étaient inscrites sur la liste d'attente depuis de nombreuses années, ont finalement été transplantées, à la suite de la mise en vigueur d'un nouvel algorithme d'attribution des reins en 2012. Ainsi, des personnes qui attendaient depuis plus de 10 ans ont pu être greffées. Rappelons que 75 % de la liste d'attente pour une transplantation au Québec concerne une demande pour un rein et que près de la moitié des personnes greffées du rein sont en mesure de retourner sur le marché du travail¹.
- **Refus de consentement.** En raison d'une absence de consentement, un peu plus de 40 % des références pour don d'organes potentiel à Transplant Québec (en légère augmentation par rapport à 2013 avec 37 %) ne peuvent être acceptées. Dans la plupart des cas, les familles n'acceptent pas d'aller de l'avant avec le don parce qu'elles ne connaissent pas la volonté de leur proche. En comparaison, en Espagne, les refus de la famille ont diminué de près de la moitié en 20 ans, passant de 28 % en 1992 à 15,5 % en 2013. L'objectif au Québec serait d'atteindre 20 %.
- **Les donneurs d'organes sont rares.** Rien n'est acquis en matière de don d'organes. Si toutes les conditions étaient réunies chaque fois qu'il est possible de réaliser le don, le nombre maximal de donneurs par année serait d'un peu plus de 300, selon les estimations du Collège des médecins du Québec². Ce nombre équivaut à un donneur potentiel pour 100 décès survenant à l'hôpital. Ce pourcentage est une donnée reconnue internationalement.

Déclarer son intention d'être donneur potentiel

L'inscription d'un consentement dans un registre facilite le respect des volontés de la personne par les proches. Seul le personnel autorisé de Transplant Québec peut y accéder, en temps réel, et partager cette volonté avec la famille au moment opportun.

Pour faire connaître sa décision : www.signezdon.gouv.qc.ca.

Fiche d'information complémentaire disponible à : <http://www.transplantquebec.ca/communiques>
English version available at <http://www.transplantquebec.ca/en/press-releases>

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

-30-

Source :

Brigitte Junius
Transplant Québec
514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752

Renseignements :

Diane Jeannotte
514 284-2860, poste 2 / 514 772-8019

¹ Tiré de *Étude sur l'économie de l'insuffisance rénale*, Yves Rabeau, Ph.D., pour le compte de la Fondation canadienne du rein-division du Québec, novembre 2012.

² *Les donneurs d'organes dans les hôpitaux du Québec en 2009*, Collège des médecins du Québec